

## 1. Identification de la substance ou préparation et de la société productrice

### Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

636K9 - Pâte à spatuler rapide Akemi

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

 Utilisation générale: Pâte à spatuler pour la technique orthopédique.  
Uniquement pour utilisateurs professionnels.

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Otto Bock HealthCare Canada Ltd.

Rue/B.P.: 5470 Harvester Road

Place, Lieu: Burlington, ON L7L 5N5, CDN

Canada

WWW: www.ottobock.ca

E-mail: info.canada@ottobock.com

Téléphone: (800) 665-3327

Télécopie: (800) 463-3659

Service responsable de l'information:

Mark Agro, Téléphone: (800) 665-3327 (9 am - 5 pm)

Indications diverses:

 Siège:  
Ottobock SE & Co. KGaA  
Max-Näder-Straße 15  
Duderstadt  
Allemagne

### Numéro d'appel d'urgence

**COLLECT, Téléphone: (613) 996-6666**
**Transport:**
**CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)**
**Téléphone: +49 (0)178-4337434 (from USA: 01149 178 4337434)**

## 2. Identification des dangers

### Aperçu de cas d'urgence

Aspect: Forme: liquide, visqueux; visqueux

Couleur: jaune clair

Odeur: caractéristique

Classification: Flam. Liq. 3; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2A; Toxicité pour la reproduction 2; STOT RE 1; Aquatic Chronic 3;

Symboles de danger:


 Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### Statut des risques

Ce produit est classé comme dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis et du SIMDUT au Canada.

### Dangers non classés ailleurs

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.  
 L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.  
 Effet narcotique en cas de doses élevées.  
 voir section 11: Informations toxicologiques

## 3. Composition / Informations sur les composants

Spécification chimique: Mastic à base de résines polyesters insaturées dissoutes dans du styrène.  
 Sans composants durcisseurs.

Composants pertinents:

n°CAS	Désignation	Teneur	Classification
CAS 100-42-5	Styrène	12.5 - 25 %	Flam. Liq. 3. Acute Tox. 4 (par inhalation). Skin Irrit. 2. Eye Irrit. 2A. Toxicité pour la reproduction 2. STOT SE 3. STOT RE 1. Asp. Tox. 1. Aquatic Chronic 3.
CAS 7779-90-0	Phosphate de zinc	1 - 5 %	Aquatic Acute 1. Aquatic Chronic 1.

## 4. Premiers secours

Informations générales: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
 En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

**636K9 - Pâte à spatuler rapide Akemi**

Numéro de matière 636K 9

Page: 3 de 13

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais, la placer éventuellement sous oxygène. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Protéger la victime du froid. Veiller à ce que les voies respiratoires restent libres. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Laver aussitôt avec de l'eau et du savon, et si disponible, avec beaucoup de polyéthylène-glycole 400. En cas de malaises, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un médecin.

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler aussitôt un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritant. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Susceptible de nuire au fœtus.

En cas d'inhalation/En cas de résorption: dépression du système nerveux central.

Symptômes: dyspnée, état semi-conscient, maux de tête, vertiges, somnolence, état inconscient.

Effets possibles sur le temps de réaction et la coordination motrice.

S'il survient une élévation de la concentration: Risque d'œdème pulmonaire.

Autres symptômes: nausée, transpiration abondante, Irritation des muqueuses, toux, vomissement.

Les symptômes peuvent se manifester ultérieurement.

L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

Effet narcotique en cas de doses élevées.

**Informations pour le médecin**

En cas d'absorption, lavage d'estomac additionné de charbon actif.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître au bout de plusieurs heures; par conséquent, le médecin doit observer la personne concernée pour une durée minimale de 48 heures.

Traitement symptomatique.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Point éclair/plage d'inflammabilité:

32 °C

Température d'auto-inflammabilité:

ne s'enflamme pas spontanément

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

## Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser. Formation possible de gaz toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: acide cyanhydrique, composés phosphoriques, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précautions individuelles:

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs. Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur. Éviter le contact avec la substance. Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur.

Précautions en matière d'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations, les eaux de surface, les caves ou les excavations. Danger d'explosion!

Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Méthodes de nettoyage:

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Indications complémentaires:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Quantités importantes: Protection antidéflagrante indispensable.

Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air.

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation

#### Précautions de manipulation:

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail. Ne pas inspirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur.

#### Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs.

### Stockage

#### Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Ne pas laisser tomber les récipients, ni les traîner ou les heurter brutalement. A stocker en position debout. Prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher une infiltration dans le sol.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Protéger du gel.

#### Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Ne pas stocker avec bases ou acides.

tenir à l'écart de agents oxydants.

Ne pas stocker avec des peroxydes organiques.

Éviter tout contact avec générateur de radicaux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

## 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

### Directives de l'exposition

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
100-42-5	Styrène	Canada, Alberta: OEL 15 min	170 mg/m <sup>3</sup> ; 40 ppm
		Canada, Alberta: OEL 8 hour	85 mg/m <sup>3</sup> ; 20 ppm
		Canada, BC: OEL STEL	75 ppm
		Canada, BC: OEL TWA	50 ppm
		Canada, Ontario: OEL STEL	100 ppm
		Canada, Ontario: OEL TWA	35 ppm
		Canada, Québec: VECD	426 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm
		Canada, Québec: VEMP	213 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
		EUA: ACGIH: STEL	170 mg/m <sup>3</sup> ; 40 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	85 mg/m <sup>3</sup> ; 20 ppm
		EUA: NIOSH: STEL	425 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	215 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
		EUA: OSHA: TWA	100 ppm
		OSHA: Ceiling	200 ppm

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil	Paramètre	Échantillonnage
100-42-5	Styrène	EUA: ACGIH-BEI, urine	40 µg/L	Styrene in urine	fin de l'exposition voire fin du processus
		EUA: ACGIH-BEI, urine	400 mg/g créatinine	Acide mandélique + Acide phénylglyoxylique	fin de l'exposition voire fin du processus

### Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Quantités importantes: Protection antidéflagrante indispensable.

Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

### Protection individuelle

**Protection yeux/visage** Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme OSHA Standard - 29 CFR: 1910.133 o ANSI Z87.1-2010 conforme.

**Protection de la peau** Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.

Gants de protection conforme à la OSHA Standard - 29 CFR: 1910.138.

Type de gants: Caoutchouc fluoré

Période de latence: >480 min.

Matériau déconseillé: caoutchouc nitrile, néoprène.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.  
La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!  
Modèles de protection respiratoire recommandés: A/P2

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Ne pas inspirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Une douche de secours et une douche oculaire doivent être d'accès facile dans l'aire de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: liquide, visqueux; visqueux Couleur: jaune clair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	145 °C
Point éclair/plage d'inflammabilité:	32 °C
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs inflammables.
Limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1.20 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 8.90 Vol%
Tension de vapeur:	à 20 °C: 6 hPa
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 1.84 g/mL
Solubilité dans l'eau:	insoluble/peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Décomposition thermique:	Température de décomposition: non déterminé
Viscosité, dynamique:	non déterminé
Viscosité, cinématique:	non déterminé
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.
Température d'ignition:	480 °C
Teneur en solvant:	14 %
Teneur en corps solides:	85.5 %
Indications diverses:	Densité de la vapeur: non déterminé

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Stabilité chimique:	Stable si stocké dans les conditions prévues.
Possibilité de réactions dangereuses	Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser. Polymérisation avec dégagement de chaleur.
Conditions à éviter:	Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Protéger des radiations solaires directes.
Matières incompatibles:	Réagit avec les peroxydes et des générateur de radicaux. Réagit avec les acides, alcalis, agents oxydants.
Produits de décomposition dangereux:	En cas d'incendie, risque de dégagement de: composés phosphoriques, acide cyanhydrique, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Formation possible de gaz toxiques.
Décomposition thermique:	Température de décomposition: non déterminé

## 11. Informations toxicologiques

### Tests toxicologiques

Toxicité aiguë:	DL50 Rat, par voie orale (Styrène):	> 5000 mg/kg
	DL50 Rat, dermique (Styrène):	> 2000 mg/kg
	LC50 Rat, par inhalation (Styrène):	11.8 mg/L/ 4h
	LC50 Souris, par inhalation (Styrène):	9.5 mg/m <sup>3</sup> /4 h
	DL50 Rat, par voie orale (Trizinkbis(orthophosphat):	> 5000 mg/kg

Effets toxicologiques:	<p>Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.</p> <p>Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2 = Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2A = Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Sensibilisation respiratoire: Manque de données.</p> <p>Sensibilisation cutanée: Manque de données.</p> <p>Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.</p> <p>Cancerogénité: Manque de données.</p> <p>Toxicité pour la reproduction: Toxicité pour la reproduction 2 = Susceptible de nuire au fœtus.</p> <p>Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): STOT RE 1 = Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>Danger par aspiration: Manque de données.</p>
Autres informations:	<p>Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.</p> <p>Styrène: Affecte le système nerveux central, troubles possibles à partir de: 50 mL/m<sup>3</sup>. DFG 2010 (Allemagne): Substance cancérigène et génotoxique, sans risque notable de provoquer un cancer chez l'homme si l'on respecte la valeur CMA. Classification selon IARC: 2B (possible chez l'homme). Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Après apport chronique, lésions de: système nerveux, poumon.</p>

## Symptômes

En cas d'inhalation: dépression du système nerveux central.

Symptômes: dyspnée, état semi-conscient, maux de tête, vertiges, somnolence, état inconscient.

Effets possibles sur le temps de réaction et la coordination motrice.

S'il survient une élévation de la concentration: Risque d'oedème pulmonaire.

Autres symptômes: nausée, transpiration abondante, Irritation des muqueuses, toux, vomissement.

Les symptômes peuvent se manifester ultérieurement.

Après absorption:

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

## Remarques générales

Résine polyester: Peut déclencher une réaction allergique.

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indication sur Phosphate de zinc:  
Toxicité pour les algues:  
EC50 *Desmodesmus subspicatus* (algue verte): 0.14 mg/L/72h.

Toxicité pour la daphnia:  
EC50 *daphnia magna* (puce d'eau géante): 0.04-0.86 mg/L/48h.

Toxicité pour le poisson:  
LC50 *Oncorhynchus mykiss*: 0.14 - 2.6 mg/L/48h.

Indication sur Styène:  
Ne se mélange pas à l'eau et nage en surface.

### Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### Persistence et dégradabilité

Méthode d'analyse: BSD

Degré de dégradabilité: Styène >= 60%

Commentaire: Le produit fait preuve d'une bonne dégradabilité biologique.

Indications diverses: Indication sur Styène:  
Biodégradabilité: 71 %/ 28 d. Le produit est facilement biodégradable.  
Ne se mélange pas à l'eau et nage en surface.

### Indications diverses relatives à l'écologie

Teneur en composés organiques volatils (COV):

252 g/L

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Produit

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.  
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

### Conditionnement

Recommandation: Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

### Indications diverses

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**14. Informations relatives au transport**

**USA: Department of Transportation (DOT)**

Identification number: UN1866  
 Désignation technique spécifique: UN 1866, ONU 1866, résine en solution  
 Hazard class or Division: 3  
 Groupe d'emballage: III  
 Labels: 3  
 Dispositions particulières: B1, B52, IB3, T2, TP1  
 Packaging – Exceptions: 150  
 Packaging – Non-bulk: 173  
 Packaging – Bulk: 242  
 Quantity limitations – Passenger aircraft / rail: 60 L  
 Quantity limitations – Cargo only: 220 L  
 Vessel stowage – Location: A



**Canada: Transportation of Dangerous Goods (TDG)**

UN Number: UN1866  
 Shipping name: ONU 1866, résine en solution  
 TDG class: 3  
 Packing group: III  
 Explosive limit and limited quantity index: 5 L  
 Passenger carrying road or rail index: 60 L

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro ONU: UN 1866  
 Désignation technique spécifique: UN 1866, Resin solution  
 Class or division, Subsidiary risk: Class 3, Subrisk -  
 Groupe d'emballage: III  
 Numéro EmS: F-E, S-E  
 Dispositions particulières: 223, 955  
 Quantités limitées: 5 L  
 Excepted quantities: E1  
 Conditionnement - Instructions: P001, LP01  
 Conditionnement - Réglementations: PP1  
 IBC - Instructions: IBC03  
 IBC - Réglementations: -  
 Instructions réservoirs - IMO: -  
 Instructions réservoirs - UN: T2  
 Instructions réservoirs - Réglementations: TP1  
 Arrimage et manutention: Category A.  
 Propriétés et observations: Miscibility with water depends upon the composition.  
 Polluant marin: non  
 Groupe de ségrégation: none

**636K9 - Pâte à spatuler rapide Akemi**

Numéro de matière 636K 9

Page: 12 de 13

**Transport aérien (IATA)**

Numéro UN d'identification:	UN 1866
Désignation technique spécifique:	UN 1866, Resin solution
Class or division, Subsidiary risk:	Class 3
Groupe d'emballage:	III
Étiquette de danger:	Flamm. liquid
Excepted Quantity Code:	E1
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y344 - Max. Net Qty/Pkg. 10 L
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 355 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 366 - Max. Net Qty/Pkg. 220 L
Dispositions particulières:	A3
Emergency Response Guide-Code (ERG):	3L

**15. Règlements****Directives nationales - Canada**

Aucune donnée disponible

**Directives nationales - U.S. Federal Regulations**

Produit:	Tous les composants de ce produits sont portés au registre TSCA des États-Unis.
Styrène:	Carcinogen Status: IARC Rating: Group 2B OSHA Carcinogen: not listed NTP Rating: listed Clean Air Act: Hazardous Air Pollutants: Code XOY SOCMI Chemical: yes Clean Water Act: Hazardous Substances: RQ 1000 lbs. Other Environmental Laws: CERCLA: RQ 1000 lbs. RCRA Groundwater Monitoring: Methods 8020, 8240 / PQL 1, 5 SARA Title III Section 313, Toxic Release: Conc. 0.1% / Threshold Standard NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0571

### Directives nationales - U.S. State Regulations

Styrène: Delaware Air Quality Management List:  
 DRQ: 1000 - RQ State: Federal Regulations Apply  
 Idaho Air Pollutant List:  
 Title 585 -- AAC: 1 -- EL: 6.67 -- WEL: - Title 586 -  
 Maine Hazardous Air Pollutants:  
 Me 2005: HAP - Hap Rpt: 2000  
 Massachusetts Haz. Substance codes: 1,2,4,5,6,9 \*E\*C\* F7 F8  
 Michigan Critical Material:  
 Note: 2 - CMR#: 27 - Parameter#: 00100-42-5 - Annual Usage Parameter: 100  
 Minnesota Haz. Substance:  
 Codes: ANO -- Ratings: 9.63 -- Status: Air Pollutant. Carcinogen. Title III. TRI.  
 New Jersey RTK Hazardous Substance:  
 DOT 2055 - Sub No.: 1748 - TPQ: -  
 New York List of Hazardous Substances:  
 RQ -- Air: 1000 - RQ -- Land: 1 - Note: No Note Associated with this chemical.  
 Pennsylvania Haz. Substance code: E  
 Washington Air Contaminant:  
 TWA: 50 ppm / 215 mg -- STEL: 100 ppm / 425 mg  
 California Proposition 65: cancer  
 Rhode Island HSL: listed

### Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Teneur en 'Volatile Organic Compounds' (VOC): 13,85%

## 16. Autres informations

Texte pour l'étiquetage: Contient 12.5 - 25 % Styrène, 1 - 5 % Phosphate de zinc. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Systèmes d'évaluation de danger:



NFPA Hazard Rating:  
 Health: 2 (Moderate)  
 Fire: 2 (Moderate)  
 Reactivity: 0 (Minimal)

HMIS Version III Rating:  
 Health: 2 (Moderate) - Chronic effects  
 Flammability: 2 (Moderate)  
 Physical Hazard: 0 (Minimal)  
 Personal Protection: X = Consult your supervisor

HEALTH	*	2
FLAMMABILITY		2
PHYSICAL HAZARD		0
		X

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1.3: Siège

Créée:

26/10/1994

### Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.